

ceux de la troisième figure; dans l'école modèle il n'y a qu'une planchette, sans tiroir ni pupitre. Quelques maîtres n'aiment point le pupitre ouvrant perpendiculairement, comme ceux de la seconde et de la troisième figure, parce qu'en s'ouvrant il leur cache les élèves, qui s'en font un jeu. Ils préfèrent le quatrième dessin sous ce rapport.

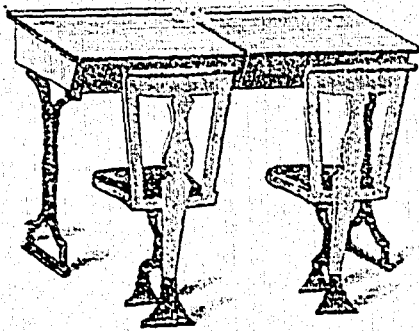


Fig. 2.

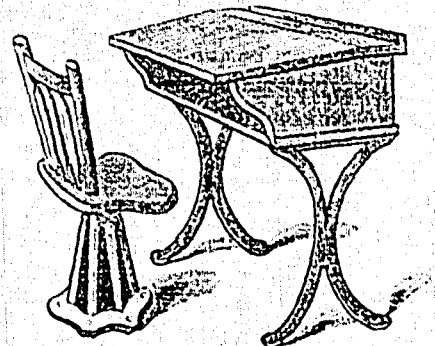


Fig. 4.

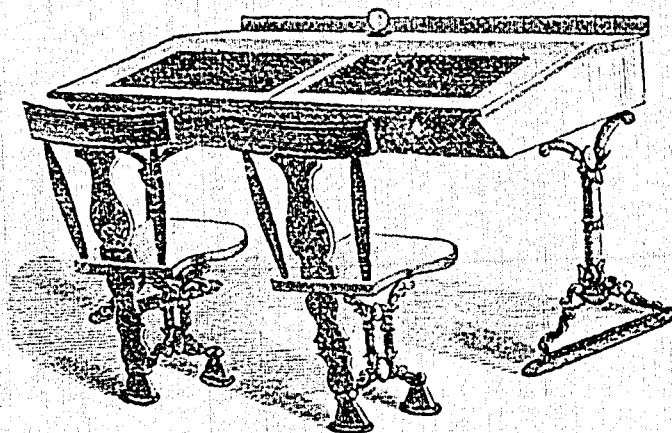


Fig. 3.

Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique du Bas-Canada pour l'année 1856.

(Suite et Fin.)

M. Hume est chargé de faire l'inspection des écoles qui se trouvent dans le comté de Mégantic. Le mauvais état des chemins, dans cette partie du pays, et la pauvreté des nouveaux colons, disséminés sur un immense territoire, sont des obstacles plus qu'ordinaires aux progrès de l'éducation. C'est ce qui explique les remarques qui suivent :

Les tableaux statistiques qui accompagnent ce rapport indiquent que le nombre des enfants qui assistaient aux écoles, dans le cours de l'année dernière, est à peu près le même que celui de l'année précédente. Il est vrai qu'il y a accroissement dans le nombre de ceux qui fréquentent celles de quelques municipalités scolaires; mais le contraire a eu lieu ailleurs.

La difficulté qu'ont les commissaires à se procurer les services d'instituteurs compétents, est souvent cause que des écoles restent fermées. La création d'écoles supérieures dans certains centres de population remédierait à ce mal en formant de nombreux instituteurs.

On ne se détermine encore que lentement, dans quelques parties de mon district d'inspection, à substituer la cotisation à la contribution volontaire. Le premier mode de perception est en vigueur dans toutes les municipalités peuplées par les Canadiens-Français, à trois exceptions près, tandis que les municipalités où les colons sont d'origine britannique n'admettent que la contribution volontaire.

La perception des cotisations est la partie la plus ardue des devoirs imposés aux commissaires d'école. Dans bien des endroits, on ne les paye que bien lentement et souvent à regret, surtout

quand on les demande à ceux qui n'ont pas d'intérêt direct dans l'éducation. On éprouve toujours de la répugnance à instituer une poursuite pour le recouvrement de quelques schellings, lorsque l'on sait que les frais égalent, s'ils ne doublent pas, le montant réclamé. La même répugnance existe, lorsqu'après avoir obtenu jugement, il s'agit pour les commissaires de faire saisir les biens du contribuable qui n'a pu payer.

M. Valade est chargé de l'inspection des écoles catholiques de la ville de Montréal et de toutes celles des comtés de Jacques-Cartier, d'Hochélagu et de Soulanges. Il parle favorablement de leur état prospère. Nous pouvons d'ailleurs confirmer ce que dit M. Valade à leur sujet, ce district étant un de ceux dont nous avons pu de temps à autre visiter les écoles, sans pour cela trop interrompre notre travail de bureau.

Les écoles sont conduites avec talent et progrès, les instituteurs mieux rétribués, les commissaires sont plus zélés et agissent en harmonie avec les contribuables. Vous eussiez vu avec plaisir un grand nombre de parents et de contribuables se rendre aux écoles, à l'heure où je devais les visiter. Leurs remarques souvent judicieuses indiquaient presque toujours leur zèle pour l'éducation. Les commissaires ont aussi mieux compris que les visites d'école étaient pour eux une mission, et c'est de bon cœur qu'à quelques exceptions près, ils ont assisté à mes examens, où ils ont pu juger des progrès réels des élèves; ce qui, dans mon humble opinion, n'est guères possible dans les examens publics, où les talents ressortent à la vérité, mais où l'application est souvent mal appréciée. Quoiqu'il y ait encore plus d'une école stationnaire et par conséquent arriérée, les élèves lisant bien sont en plus grand nombre presque